



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 507-2016**

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 2 mai 2016, a adopté le règlement numéro 507-2016 portant le titre de : **RÈGLEMENT 507-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 387-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 29 juin 2016.

JOCELYNE LALIBERTÉ,  
GREFFIÈRE

**RÉSUMÉ DE L'AVIS**

*But du règlement :*

*Le règlement vise à appliquer l'accord de partenariat gouvernemental et municipalités pour le service d'appels d'urgence 9-1-1, dont la tarification sera ajusté à tous les clients de réseaux téléphoniques, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, passant d'un taux de 0.40\$ à 0.46\$ (taux inflation ajusté par rapport à l'an 2009)*

*Date de prise d'effet :*

*Lors de l'approbation par le MAMOT (16 juin 2016)*